

Le Meurtre au Chiapas suscite la désapprobation envers les minières canadiennes au Mexique

02-01-2010

Les ONG canadiennes réclament une supervision et une responsabilisation accrue; les communautés mexicaines veulent la fermeture des mines

Par Kristin Bricker
Spécial pour Narco News Bulletin

Le récent meurtre du porte-parole contre l'exploitation minière au Chiapas Mariano Abarca Roblero a suscité une forte désapprobation envers les minières canadiennes au Mexique. Abarca a été abattu en face de chez lui le 27 novembre. Trois hommes associés à l'entreprise minière canadienne Blackfire Explorations Ltd. ont été détenus pour meurtre. Blackfire possède une mine de barite à Chicomuselo, Chiapas. Au moment de son assassinat, Abarca, résident local, était le porte-parole de la campagne pour la fermeture de la mine.

Photos des funérailles d'Abarca

Photos: D.R. 2009 Otros Mundos Chiapas Suite à l'homicide, des communautés et organisations mexicaines se sont mobilisés pour exiger la responsabilisation pour le meurtre et la fermeture définitive de la mine de Chicomuselo et des autres mines canadiennes. Des centaines de personnes ont assisté aux funérailles d'Abarca à Chicomuselo. La procession funéraire est arrêtée devant les bureaux de Blackfire à Chicomuselo pour réclamer justice. Les habitants de Chicomuselo et les représentants d'autres communautés affectées par les minières ont formé une caravane pour se rendre dans la ville de Mexico afin de demander justice. La caravane est arrêtée pour des réunions et des manifestations à Comitán, Chiapas et dans la capitale de l'Etat, Tuxtla Gutierrez. La caravane de deux autocars a rejoint ensuite les représentants d'autres communautés affectées par les minières devant l'ambassade du Canada dans la ville de Mexico où ils ont effectué une manifestation. Des représentants de Oaxaca, de San Luis Potosi, de Jalisco et de la ville de Mexico ont rejoint les délégués du Chiapas pour effectuer la protestation dans la capitale du pays. Les manifestants se sont arrêtés devant le Ministère de l'économie pour remettre une lettre exigeant que la concession de la mine Blackfire à Chicomuselo soit immédiatement annulée. Après un communiqué de l'organisation d'Abarca, le Réseau contre l'exploitation minière (REMA), les délégués ont dit au représentant ministériel que « si le Ministère de l'économie enlève pas la concession minière à Blackfire, le peuple la lui enlèvera de fait car nous ne tolérerons pas d'autres morts, ni davantage de destruction environnementale ni de division au sein de notre communauté ». Ce n'est pas une menace en l'air: au mois de juillet la communauté a bloqué la route menant à la mine. Après avoir rencontré un agent du ministère de l'économie, la caravane est dirigée vers l'ambassade du Canada pour protester contre l'assassinat d'Abarca. Selon le communiqué du REMA, « nous leur avons également souligné (au gouvernement canadien) la nécessité qu'ils soutiennent les lois qui muniraient de dents le gouvernement pour demander des comptes aux sociétés minières qu'ils soutiennent économiquement aujourd'hui et qui ont une conduite générale de violation envers les droits de la personne et la démocratie ».

Des lois munies de dents Quand les communautés affectées par les minières exigent les « lois qui muniraient de dents le gouvernement » pour responsabiliser les sociétés minières pour leurs actions à l'étranger, elles font référence à des lois comme le Projet de loi C-300, Projet de loi relatif à la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement, projet de loi qui fait actuellement son chemin dans le parlement canadien. Selon l'ONG canadien Miningwatch, la loi établirait les normes de responsabilisation des sociétés qui détermineraient l'admissibilité au soutien politique et financier que le gouvernement canadien procure actuellement aux sociétés extractives canadiennes. Ces normes de responsabilisation des sociétés comprend des critères de santé, sécurité et droits de l'homme. Ce projet de loi créerait aussi un mécanisme de plainte permettant aux communautés affectées de déposer des plaintes au gouvernement canadien. Si on conclut qu'une entreprise n'est pas en conformité avec les normes de responsabilisation des sociétés, elle ne sera pas admissible au soutien accordé par le gouvernement canadien. L'ONG canadienne, Council of Canadians, admet que les sanctions proposées dans le Projet de loi C-300 sont « modestes ». Cependant ils pensent que la farouche opposition au projet de loi manifestée par l'industrie minière démontre que l'industrie voit ce projet comme une menace. L'administration Harper est opposée au projet de loi C-300. Un autre projet de loi, C-354, permettrait aux étrangers de poursuivre les sociétés canadiennes devant des tribunaux canadiens pour abus des droits de la personne, indépendamment où ont été commis ces abus. Selon le défenseur du projet de loi, Peter Julian, ce projet est une réplique de la loi étasunienne « Alien Tort Claims Act » ou Loi de réclamation pour des torts contre un étranger, que les survivants à la torture dans d'autres pays ont utilisé pour poursuivre leurs tortionnaires devant les tribunaux des Etats-Unis. La présidente de Council of Canadians, Maude Barlow, relie le meurtre d'Abarca à l'inaction du gouvernement canadien à partir du moment où des sociétés minières qu'il soutient commettent des abus. « Un homme profondément impliqué dans la protestation contre la société minière Blackfire a été assassiné devant chez lui », dit Barlow. « Cette issue tragique peut être directement reliée au refus du gouvernement Harper d'en finir avec l'impunité dont jouissent actuellement les sociétés minières canadiennes ». Gordon Peeling, président du lobbying de l'industrie minière canadienne, l'association minière du Canada, a dit à la presse : « En terme de dynamique de discussion, cela ne les aide pas, ceux qui veulent relier ces sujets. Leur raisonnement est défectueux ils essaient de le relier (le meurtre) au (projet de loi) C-300 ». Sans doute que le projet de loi C-300 aurait été trop faible pour empêcher l'assassinat

« Abarca qui était victime de menaces et d'agression physique depuis le mois d'août 2008 au moins. Mais dans ce meurtre, le rôle de la société minière canadienne Blackfire ne fait aucun doute. « Assassinat d'Abarca : mission accomplie » Les trois hommes arrêtés pour le meurtre d'Abarca sont tous des employés actifs ou ex employés de Blackfire. Jorge Carlos Sepulveda Calvo est accusé d'avoir tiré sur Abarca. C'était un chauffeur de Blackfire. Les autorités de Chiapas n'ont pas révélé le rôle qu'ils croient qu'il a eu dans le meurtre d'un autre des détenus, Ricardo Antonio Coutiño Velasco. Coutiño Velasco était entrepreneur de Blackfire. Caralampio Lopez Vasquez est ouvrier et superviseur dans la mine. D'après les témoins, il conduisait la motocyclette avec laquelle les meurtriers ont enfui. Blackfire ne peut prétendre que le meurtre était un incident isolé. Le REMA rapporte qu'en août 2008, trois hommes portant des vestes d'employés de Blackfire ont tabassé Abarca et son fils chez lui. Ils tenaient l'épouse d'Abarca sous la menace d'une arme. Le REMA dit qu'à la suite de cette attaque, Abarca a déposé une plainte auprès du gouvernement. Le gouvernement n'a rien fait. L'été 2009, les habitants de Chicomuselo ont entamé des négociations avec Blackfire au sujet d'une route que l'entreprise avait illégalement construite sur leur terre communale. Les habitants déclarèrent posséder un accord signé en janvier 2008 par l'entreprise qui fixait où Blackfire devait construire la route menant à la mine. L'entreprise a ignoré cet accord et a construit la route à un endroit où le gouvernement de Chiapas dit qu'il n'aurait pas du. Lorsque les négociations entre les habitants et Blackfire se sont rompues, les habitants ont commencé à barrer la route en question afin de la fermer. D'après le militant anti-minière Gustavo Castro Soto, les habitants ont déposé une plainte auprès du gouvernement : « Luis Antonio Flores (directeur des relations publiques de Blackfire), Rene Salvador Cartajana, Caralampio Lopez et un autre en plus des employés de Blackfire sont venus les menacer de les tuer et de les attaquer avec les armes blanches et les armes à feu qu'ils portaient. C'est pourquoi nous n'avons pas fermé la route. Nous avons décidé de nous retirer afin de ne pas céder à la provocation d'une confrontation de violence mortelle qu'ils espéraient. Ils ont essayé d'écraser les compañeros avec leurs machines. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui que le Gouverneur Juan Sabines Guerrero et son administration annule la permission (de Blackfire) dans cet ejido (terre communale) ». Il faut noter que Caralampio Lopez, mentionné dans la plainte comme faisant parti des gens qui les menaçaient, est accusé d'avoir conduit la motocyclette qui a servi à la fuite lors de l'assassinat d'Abarca. En d'autres termes, les habitants ont déposé une plainte officielle à l'encontre de Lopez pour faire parti du groupe qui a menacé les habitants de Chicomuselo d'agressions physiques s'ils essayaient de fermer la route construite illégalement et apparemment Blackfire n'a rien fait. Peu de jours avant le meurtre, Abarca a déposé une plainte contre deux employés de Blackfire, Ciro Roblero Perez et Lui Antonio Flores Villatoro pour menaces de mort s'ils n'arrêtaient pas de militer contre la mine de barite de Blackfire. D'après une plainte officielle déposée par un employé du gouvernement qui travaille à la municipalité de Chicomuselo, Roberto Perez s'y est présenté pour dire qu'il était venu chercher Abarca pour le « buter ». Il aurait dit qu'Abarca et d'autres gens étaient sur une liste de personnes que Blackfire voulaient attaquer. Le directeur des relations publiques de Blackfire, Luis Antonio Flores Villatoro, était mentionné dans la plainte déposée par l'employé du gouvernement comme un des responsables de cette liste. Le gouvernement a convoqué Roblero Perez et Flores Villatoro pour témoigner au sujet des accusations faites par Abarca mais il n'a pas comparu. Abarca a été assassiné plus tard dans la soirée. Le 7 décembre, les autorités de l'Etat du Chiapas ont finalement agi. Ils ont fermé temporairement la mine de Blackfire à Chicomuselo. Blackfire aurait fermé la mine et enlevé l'équipement générant la lumière juste après la mort d'Abarca. Le gouvernement du Chiapas n'a fait que rendre l'action officielle en accrochant un panneau « fermé » sur le portail. Le gouvernement déclare que la fermeture n'a rien à voir avec le meurtre d'Abarca. D'après le gouvernement, « la raison de la fermeture de la dite entreprise est due à la création de nouvelles routes sans avoir l'autorisation concernant l'impact environnemental, les émissions de particules en suspens dans l'atmosphère ainsi que la déviation d'écoulement naturel, les eaux usées et le changement d'usage du sol sur une importante superficie ». La pollution est la principale raison pour laquelle Abarca et Le REMA protestaient contre la mine de barite Blackfire. Quand il était vivant, Abarca expliquait à tous ceux qui voulaient écouter la pollution que provoquait la mine à Chicomuselo. D'après Castro Soto, même après l'agression brutale dont il a été victime en août 2008 aux mains des soi-disant employés de Blackfire, « il continuait le combat. Il dénonçait le manque d'eau dans les ruisseaux et les conséquences des explosions. Il dénonçait la pollution des rivières ; elles sont pleines de boue et les poissons sont morts. Le gibier et les autres animaux sont morts. » Le Centre des droits de l'homme de Fray Bartolomé de las Casas demande que le gouvernement rende définitive la fermeture temporaire de la mine de Blackfire. « Ce Centre des droits de l'homme célébrait lundi dernier la fermeture de la mine de barite située à Chicomuselo et exploitée par l'entreprise canadienne Black Fire Exploration … Cependant nous considérons qu'il est nécessaire que cette annulation ne soit pas que temporaire ; au contraire elle doit être définitive maintenant que les effets négatifs fortement dénoncés par les habitants ont coûté la vie à M. Mariano Abarca Roblero, assassiné apparemment pour son activisme contre l'exploitation de l'entreprise canadienne. Il est également urgent que des mesures soient prises pour que cela ne se reproduise pas, pour garantir qu'à l'avenir ces types d'entreprises ne s'installent pas afin d'éviter des désastres occasionnés à l'environnement comme il est arrivé dans la région de Chicomuselo avec l'exploitation minière de l'entreprise Blackfire ». C'est une honte qu'Abarca ait donné sa vie pour que les autorités du Chiapas se décident à agir et fermer la mine. C'est encore plus tragique que le gouvernement canadien, qui a financé l'industrie minière, n'ait absolument rien fait contre les abus relatifs à l'environnement et aux droits de la personne. La gouverneure générale du Canada Michaelle Jean et Peter Kent, ministre des affaires étrangères pour les Amériques, a rendu visite au Chiapas

juste deux jours après que le gouvernement de l'Etat ferme la mine de Blackfire. Ils ont été reçu par une cinquantaine de manifestants qui demandait que la mine de Blackfire soit fermée définitivement et que la compagnie paie pour les crimes qu'elle a commis. Le REMA a demandé une entrevue avec les dignitaires mais Jean et Kent ont refusé l'invitation pour des raisons de contrainte de temps.. Photos de la visite des dignitaires canadiens. Photos autorisées de Otros Mundos Chiapas http://www.narconews.com/Issue63/article_fr3992.html